GROUPE ETHIQUE CONSULTATIF PERMANENT

« *L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées* ».
« *L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique* ».

***A.N.E.S.M (A**gence **N**ationale de l'**E**valuation et de la qualité Des **E**tablissements et **S**ervices sociaux et **M**édico-sociaux)*

« *L'éthique est ce qui va du côté du sujet, l'enracine dans des convictions, des croyances, des valeurs qui vont au principe de sa façon d'être au monde, d'être avec les autres, et d'agir dans le monde* ».
« *L'éthique est en rapport étroit avec l'action, plus précisément avec l'acte. Ce qui pousse à agir, et qui m'engage comme sujet vis-à-vis d'autrui* ».
« *L'éthique est ce qui renvoie inséparablement à la subjectivité* ».

***Jacques ION** – Sociologue et Directeur de recherche au C.N.R.S*

1. PRESENTATION

La création d'un « groupe éthique consultatif permanent » est issue directement des préconisations du « groupe de pilotage éthique » qui a fonctionné à la SAUVEGARDE de Janvier 2009 à Novembre 2011

L'association a confié au groupe une double mission :

- Répondre aux sollicitations individuelles et collectives des salariés, administrateurs et bénévoles sur les interrogations mettant en jeu des questions éthiques.

- Se saisir d'un problème de société en rapport avec une question éthique pouvant avoir un impact sur la réflexion ou pour des prises de position associatives.

Le groupe n'a pas pour vocation d'apporter des solutions ou des réponses techniques abouties, mais de proposer des pistes de réflexion à partir de repères notamment philosophiques et juridiques.

2. MISSIONS DU GROUPE

Le groupe dans son rôle de tiers ne se substitue pas aux instances associatives : groupe d'analyse de la pratique, réunions diverses, instances représentatives du personnel, conseil d'administration,…

Il a pour rôle de recevoir les questionnements pouvant survenir autour de situations professionnelles occasionnant des tensions, des contradictions, de l'embarras souvent liés à la difficulté de faire des choix entre l'affirmation de valeurs, de règlements ou de lois et leur application dans les pratiques quotidiennes et associatives.[1]

Il peut être saisi individuellement ou par un groupe qui souhaite réfléchir avant la mise en place d'un projet qui pose des questions éthiques.

3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **PRINCIPE D'INDEPENDANCE**

Les membres du groupe bénéficient d'un principe d'indépendance hors de toute hiérarchie. Ce principe s'accorde avec la notion d'engagement éthique par essence engagement d'abord personnel.

- ✓ **PRINCIPE D'EXTERIORITE**

Les membres du groupe se situent à une place extérieure aux services, aux structures et à l'association qu'ils ne représentent donc pas.

- ✓ **PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE**

Chacun des membres du groupe s'engage au respect de la confidentialité des échanges avec le ou les demandeurs : les salariés, administrateurs et bénévoles saisissent le groupe en toute liberté.

- ✓ **PRINCIPE DE NEUTRALITE**

En cas de proximité professionnelle embarrassante, une demande de dessaisissement d'un membre pourra être formulée de part et d'autre.

[1] *Questions portant sur la religion, la sexualité, la violence, l'alcoolisme, la maltraitance…*

4. LA SAISINE DU GROUPE ETHIQUE

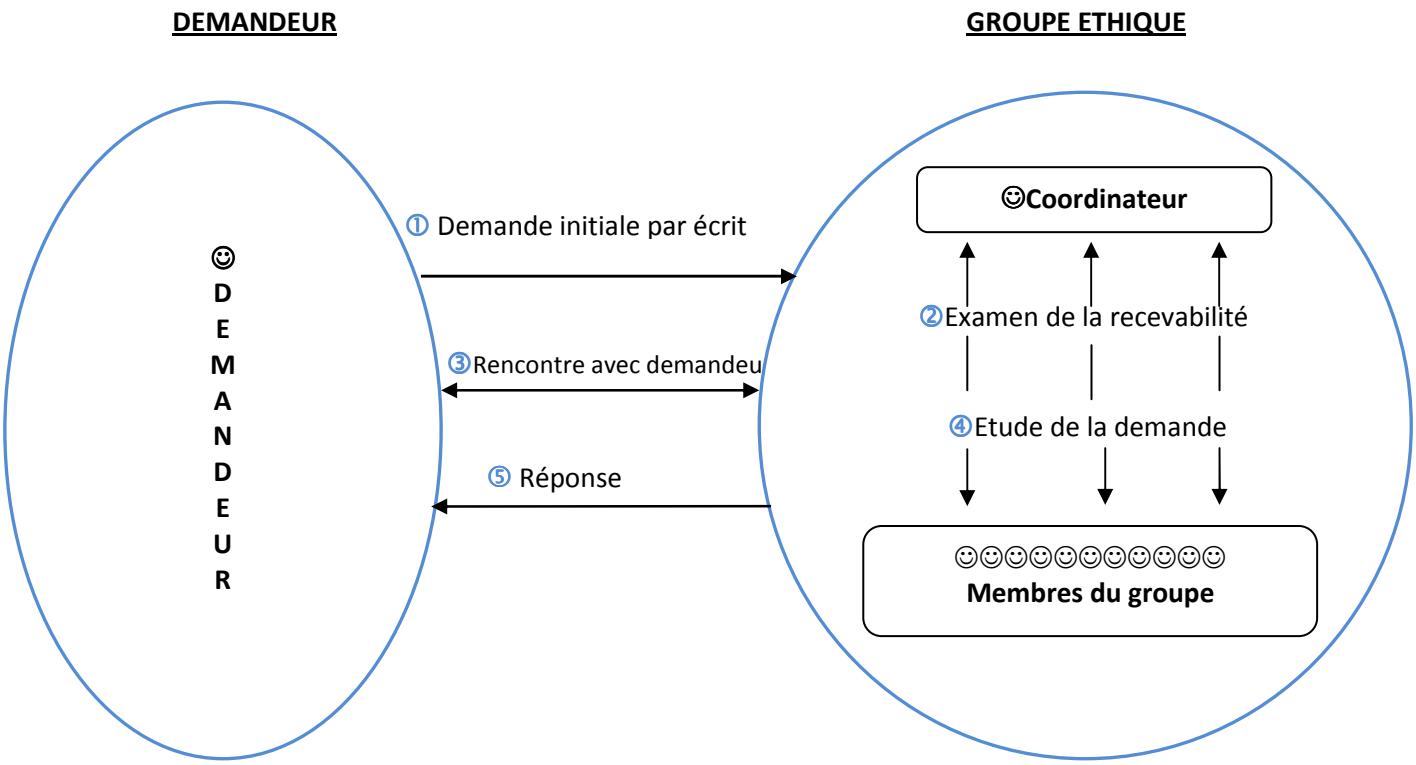

① Raymond LAPORTE, coordinateur, reçoit toutes les demandes écrites (mail ou courrier).

② Toutes les demandes sont transmises aux membres du groupe afin d'en apprécier la recevabilité au regard des missions précédemment définies.

③ En cas de recevabilité, le groupe éthique ou une délégation de quelques membres, rencontre le demandeur.

④ Le groupe éthique étudie la demande en se réservant, après accord du demandeur, la possibilité d'entendre toute personne utile.

⑤ La réponse est donnée par écrit ou par le biais d'une nouvelle rencontre avec le demandeur, que ce soit sur la recevabilité ou sur la demande proprement dite.

5. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE ETHIQUE

Le groupe n'a pas pour vocation de traiter les demandes en urgence.
Il se réunit une fois par mois.
Un calendrier est établi et diffusé chaque début d'année scolaire, ainsi que le mail et l'adresse postale du coordinateur.

6. BILAN

Une fois par an le groupe communiquera à l'association sur l'avancée de ses travaux, dans le respect de l'anonymat nécessaire.

Il pourra partager avec l'association des réflexions sur des questions de société, de politique interne ou externe.

7. COMPOSITION DU GROUPE ETHIQUE

La SAUVEGARDE a fait le choix d'une pluralité de regards en associant des administrateurs, des salariés issus des divers terrains professionnels de l'association et des personnes « ressource » extérieures ayant des expériences diversifiées.

Le groupe de 11 membres est engagé pour deux années.

BREHIER Gaël	Educateur spécialisé	Pôle spécifique pour adolescents
DERU Danielle	Assistante sociale	Pôle milieu ouvert
FAYOL NOIRETERRE J. Marie	Magistrat honoraire	Retraité
FLORINDI DAURAT Laurence	Avocate	Administratrice Sauvegarde 42
FUCHS Marcel	Educateur spécialisé	Directeur maisons d'enfants Formateur – Retraité
LAPORTE Raymond	Educateur spécialisé	Directeur services et établissement socio-éducatifs – Retraité
MENOT Odile	Professeur	Administratrice Sauvegarde 42
PATALAS J. Luc	Educateur spécialisé	Pôle milieu ouvert
ROUX Anthony	Educateur spécialisé	Pôle spécifique pour adolescents
VIALLA Romain	Moniteur-éducateur	Pôle maison d'enfants
LASSAIGNE Céline	Monitrice-éducatrice	Pôle maison d'enfants